

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 30 NOVEMBRE 2020

Rénovation énergétique : collectivités, passez à l'ACTEE !

Bâtiments publics médicaux-sociaux, collèges et lycées Lancement de deux appels à projets nationaux

« ACTEE » est un programme conduit par la FNCCR - Territoire d'énergie et financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Il accompagne les collectivités dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique. L'objectif du programme « ACTEE » est d'initier une dynamique de rénovation énergétique inscrite dans la durée.



La première phase d'ACTEE a permis d'aider quelque 10 000 collectivités territoriales, avec un budget de 12,5 millions d'euros générant à terme près de 120 millions d'euros de travaux.

Fort du constat régulièrement partagé de la nécessité de massifier la rénovation du parc des bâtiments publics, le plan « France Relance » renforce significativement les aides financières à destination des collectivités territoriales.

En juillet dernier, le ministère de la Transition écologique a choisi de **prolonger et de renforcer le programme « ACTEE »** en lançant avec la FNCCR une nouvelle période d'action dotée de **100 millions d'euros**.

Le programme aide les collectivités locales dans leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments en mettant en place :

- Une cellule de soutien aux collectivités (hotline, ressources, appui technique) ;
- Une bibliothèque d'outils en ligne (guides, fiches conseil, cahier des charges type, simulateurs...) ;
- Un accompagnement financier des démarches mutualisées d'efficacité énergétique dans les collectivités via des appels à projets dédiés à plusieurs parcs de bâtiments (bâtiments communaux, collèges & lycées, bâtiments médicosociaux...) ;
- Le financement de postes d'économies de flux et d'outils pour le suivi des actions.

90 % des fonds de ce programme sont redistribués aux collectivités par le cadre d'appels à projets visant à encourager la **mutualisation** des acteurs, dans une approche de coopération à long terme.

Dans ce cadre, la FNCCR lance le **30 novembre 2020 deux appels à projets**, dotés d'un budget de 20 millions d'euros, à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- L'appel à projets « Charme* » pour les bâtiments publics du secteur médico-social des collectivités ;
- L'appel à projets « Eucalyptus* » pour la rénovation des collèges et lycées, gérés par les conseils régionaux et départements avec l'appui de syndicats d'énergie et d'autres partenaires.



Pour plus d'informations :

Retrouvez les modalités de candidature et les cahiers des charges des AAP sur le site :

www.programme-cee-actee.fr

Contactez vos référents ACTEE :

AAP Charme : Hélène HALLER - h.haller@fnccr.asso.fr

AAP Eucalyptus : Amaury FIEVEZ - a.fievez@fnccr.asso.fr

Pour tout autre renseignement : actee@fnccr.asso.fr

Découvrir le programme ACTEE en 3 minutes :

<https://www.youtube.com/watch?v=ngS5OQkvajw>



*Coordonner et Hiérarchiser les Actions de Rénovation du Médicosocial : économisons l'Énergie

*Pour une rénovation Énergétique Utile du Collège Au LYcée : Passage de la Théorie aux USages

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultra marins.